



# Perspectives

## Bulletin d'information CGT des salarié-e-s des bureaux d'études n°214

La réunion de négociation de la CPPNI s'est déroulée le 27 mai 2021. Le patronat nous a proposé un nouvel agenda social pour les années 2021-2022. Il n'est pas encore validé mais nous en avons la trame :

1. De mai à juillet, négociation d'un accord cadre « performance sociale ». Un projet d'accord devrait nous être soumis lors de la prochaine CCPNI. Une architecture nous sera proposée qui tournerait autour :
  - Santé et Qualité de Vie au Travail (QVT). La négociation devrait intervenir de janvier 2022 à juin 2022. La problématique demeure sur ce que l'on nomme QVT. Le contenu peut être divers et varié. Nous avons d'ailleurs des propositions à faire valoir.
  - Parentalité et aidants. Nous attendons de savoir où SYNTEC et CINOV veulent aller. La négociation aurait lieu de juillet 2022 à décembre 2022.
2. Le télétravail. Cette négociation devrait débuter en juillet 2021 et se terminer en décembre 2021. La CGT et la CFDT ont transmis un projet il y a déjà un moment. Nous avons demandé que cette négociation se déroule à partir de notre projet.
3. Modernisation de la convention collective. Un bien grand mot qui ne signifie rien. Il s'agit de réviser et de négocier quelques dispositions de la convention collective suite au toilettage de la CCN à droits constants. Les points qui devraient être négociés sont les suivants :
  - Période d'essais – Négociation de mai à juin. Le mois de mai est exclu au regard de la date de ce jour.
  - Indemnité de mise à la retraite – Négociation de juillet à septembre.
  - Travail de nuit du dimanche et les astreintes – Négociation d'octobre à décembre 2021. La CGT avait déjà fourni des propositions il y a quelques années. En effet, ce n'est pas la première fois que ces thèmes sont mis à la négociation. Nous pouvons espérer que le patronat ne commettra pas la même erreur en proposant des dispositions qui ont été balayées par l'ensemble des organisations syndicales.
  - Déplacements – Négociation de janvier 2022 à mars 2022.
4. Dialogue social. Il s'agit essentiellement d'un accord complémentaire à celui que nous avons signé relatif aux parcours syndicaux.
5. Complémentaire santé – Négociation de mai à décembre 2022. La CGT a déjà fourni ses propositions.
6. Egalité professionnelle – Négociation de janvier 2022 à juin 2022.

L'agenda fourni et les négociations prévues semblent assez contraints en termes de durée. La CGT y prendra toute sa place avec ses propositions écrites dont nous vous ferons part dans nos bulletins.

**Pour recevoir les bulletins sur votre boîte mail personnelle, il suffit d'envoyer un courriel à [fsetud@cgt.fr](mailto:fsetud@cgt.fr) avec la mention « BI BE »**

**Fédération CGT des Sociétés d'Etudes**